

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

**DELIBERATION n°2012/61**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

**L'An deux mille douze et le mardi 3 juillet à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 27 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, CASENAVE, TOUTU et MOUNAUT.

**Présent(s) suppléant(s)** : M. SERIS et Mme CATRIULET

M. SARTHE donne procuration à M. CAMBOT  
M. BELESTA-LABOURDETTE donne procuration à M. COUROUAU  
Mme HELIP donne procuration à M. CAZENAVE  
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

**Secrétaire de séance** : M. CASADEBAIG Didier

**OBJET : TOURISME - Plan de communication du PLR Vallée d'Ossau : avenant**

Monsieur le Président rappelle que le marché du plan de communication du PLR Vallée d'Ossau (conception du nouveau topoguide de randonnée pédestre de la vallée d'Ossau, de la carte du réseau VTT du PLR et de fiches téléchargeables sur le site tourisme de la CCVO) a été confié à Mme Magrou et M. Langlumé pour un montant de 43 495 euros hors taxes.

Suite à une négociation engagée avec les prestataires, le Président indique qu'il a obtenu une réduction du prix du marché de 800 euros hors taxes portant le montant du marché à 42 695 euros hors taxes, soit 44 928,42 euros TTC.

Cette diminution doit faire l'objet d'un avenant au marché initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer un avenant portant sur une baisse de 800 euros hors taxes sur le marché initial.

**REÇU**

le - 5 JUL. 2012

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
Francis COUROUAU